



**ÉTATS FINANCIERS
2022-2023**



**CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CRAAQ)**

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

BVA  **BLANCHETTE
VACHON** s.e.n.c.r.l.
Société de comptables
professionnels agréés

Membre indépendant **BKR International**

**CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU
QUÉBEC (CRAAQ)**

SOMMAIRE

<i>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</i>	1 - 3
<i>ÉTATS FINANCIERS</i>	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
État de la situation financière	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
**CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU
QUÉBEC (CRAAQ)**
Québec (Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Lévis, le 27 septembre 2023

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A113413

Résultats

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

	2023	2022
PRODUITS - note 12		
Publications	982 633	899 344
Mandats spécifiques	2 661 542	1 735 743
Colloques	657 137	481 989
Subvention de fonctionnement	1 118 823	1 157 264
Subventions fédérales (SSUC et SULC)	-	221 075
Adhésion des membres	158 549	164 959
Autres	<u>132 755</u>	<u>24 816</u>
	5 711 439	4 685 190
CHARGES - note 12		
Publications	1 035 695	849 866
Mandats spécifiques	2 941 597	2 006 536
Colloques	645 131	401 997
Animation et comités	300 308	304 987
Frais de fonctionnement - note 15	<u>1 159 204</u>	<u>979 519</u>
	<u>6 081 935</u>	<u>4 542 905</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(370 496) \$</u>	<u>142 285 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Évolution de l'actif net

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

	Grevés d'affectations internes				2023	2022
	Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	Fonds de réserve	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Total	Total
ACTIF NET						
SOLDE AU DÉBUT	450 000	620 000	44 825	462 474	1 577 299	1 435 014
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(30 107)	(340 389)	(370 496)	142 285
Investissement en immobilisations	-	-	35 749	(35 749)	-	-
SOLDE À LA FIN	450 000 \$	620 000 \$	50 467 \$	86 336 \$	1 206 803 \$	1 577 299 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX : (note 13)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(370 496)	142 285
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	30 107	26 304
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	<u>(31 407)</u>	<u>20 547</u>
	(371 796)	189 136
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(728 387)</u>	<u>(117 777)</u>
	(1 100 183)	71 359
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(65 802)	-
Acquisition d'immobilisations	<u>(35 749)</u>	<u>(17 887)</u>
	<u>(101 551)</u>	<u>(17 887)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 201 734)	53 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 696 368</u>	<u>1 642 896</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>494 634 \$</u>	<u>1 696 368 \$</u>

**CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CRAAQ)**

7

État de la situation financière

Au 30 juin 2023

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	28 602	14 962
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	466 032	1 681 406
Débiteurs - note 3	102 296	133 315
Subventions à recevoir	334 854	55 842
Stocks	144 584	120 913
Frais payés d'avance	16 685	11 505
Placements - réalisables au cours du prochain exercice	665 802	400 000
Frais reportés	<u>146 706</u>	<u>577 978</u>
	1 905 561	2 995 921
Actif à long terme		
Placements - note 4	257 710	426 303
Immobilisations - note 5	<u>50 467</u>	<u>44 825</u>
	<u>2 213 738</u> \$	<u>3 467 049</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs - note 6	489 005	482 985
Produits reportés - note 7	517 930	968 722
Apports reportés - note 8	<u>-</u>	<u>438 043</u>
	1 006 935	1 889 750
ACTIF NET		
Fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion	450 000	450 000
Fonds de réserve	620 000	620 000
Investi en immobilisations	50 467	44 825
Non grevé d'affectations	<u>86 336</u>	<u>462 474</u>
	<u>1 206 803</u>	<u>1 577 299</u>
	<u>2 213 738</u> \$	<u>3 467 049</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états.

Pour le conseil d'administration

, administrateur

, administrateur

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, incorporée le 8 novembre 1999 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'entité rassemble et diffuse le savoir et développe des outils contribuant à l'avancée des secteurs agricole et agroalimentaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif afin de préparer ses états financiers, qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges.

Les estimations importantes comprennent l'évaluation des stocks, l'évaluation des frais reportés et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

Les produits de publications sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les biens sont livrés, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de mandats spécifiques (qui font l'objet de contrats dont les livrables et la durée sont déterminés) sont comptabilisés lorsque les charges connexes sont engagées.

Les produits de colloques sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Les membres experts des comités et commissions contribuent sous forme de services à la mission de l'entité par leurs apports en connaissance et leur participation aux travaux de l'entité. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et autres liquidités, des débiteurs autres que les taxes de vente et des dépôts à terme présentés dans les placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse présentées dans les placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	3 et 8 ans
Mobilier de bureau et matériel informatique	3 et 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'entité présente certaines de ses charges par fonction : Publications, Mandats spécifiques, Colloques, Animation et comités et Frais de fonctionnement non affectés aux projets.

Les frais de personnel et les frais des locaux et de l'équipement sont répartis selon les clés de répartition jugées adaptées aux différents projets basés sur les taux horaires moyens des employés affectés.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	94 484	120 264
Taxes de vente	<u>7 812</u>	<u>13 051</u>
	<u>102 296</u> \$	<u>133 315</u> \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

4. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme, 2,18 à 3,91 %, juillet à décembre 2023	665 802	600 000
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	<u>257 710</u>	<u>226 303</u>
	923 512	826 303
Placements - réalisables au cours du prochain exercice	<u>665 802</u>	<u>400 000</u>
	<u>257 710</u> \$	<u>426 303</u> \$

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2023	2022
Améliorations locatives	44 246	44 246	-	-
Mobilier de bureau et matériel informatique	<u>332 082</u>	<u>281 615</u>	<u>50 467</u>	<u>44 825</u>
	<u>376 328</u> \$	<u>325 861</u> \$	<u>50 467</u> \$	<u>44 825</u> \$

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	180 961	148 697
Salaires et retenues à payer	<u>308 044</u>	<u>334 288</u>
	<u>489 005</u> \$	<u>482 985</u> \$

7. PRODUITS REPORTÉS

	2023	2022
Publications	35 002	194 278
Mandats spécifiques	426 006	697 312
Colloques	12 156	25 479
Autres	<u>44 766</u>	<u>51 653</u>
	<u>517 930</u> \$	<u>968 722</u> \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

8. APPORTS REPORTÉS

La subvention de fonctionnement reportée représente un financement affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	2023	2022
Solde au début	438 043	439 543
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(934 123)	(1 241 700)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>496 080</u>	<u>1 240 200</u>
Solde à la fin	<u>-</u> \$	<u>438 043</u> \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant total de 620 000 \$ au fonds de réserve afin de couvrir certaines charges et obligations futures et un montant total de 450 000 \$ au fonds pour les projets porteurs et des activités de diffusion. L'entité ne peut affecter à ce fonds plus de 50 % de l'actif net non affecté.

L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'entité a renouvelé son bail en 2019 pour une période de 10 ans pour la location de ses bureaux. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de ce bail est de 1 131 878 \$.

Paiements minimums futurs exigibles au cours des cinq prochains exercices :

2024	2025	2026	2027	2028
171 601 \$	172 542 \$	173 483 \$	174 425 \$	175 366 \$

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

12. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2023	2022
Élément inclus dans les autres produits		
Variation de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	31 407 \$	(20 547) \$
Élément inclus dans les frais de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	30 107 \$	26 304 \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	31 019	(46 971)
Subventions à recevoir	(279 012)	29 667
Stocks	(23 671)	22 201
Frais payés d'avance	(5 180)	(1 400)
Frais reportés	431 272	(180 756)
Créditeurs	6 020	68 420
Produits reportés	(450 792)	(7 438)
Apports reportés	<u>(438 043)</u>	<u>(1 500)</u>
	<u>(728 387) \$</u>	<u>(117 777) \$</u>

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps.

	2023	2022
Encaisse	28 602	14 962
Compte Avantage entreprise et autres liquidités	<u>466 032</u>	<u>1 681 406</u>
	<u>494 634 \$</u>	<u>1 696 368 \$</u>

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques

L'entité, par le biais de ces instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date de l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

L'entité est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions de sociétés cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de leur cote boursière.

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 30 juin 2023

15. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Frais de fonctionnement	1 993 492	1 808 664
Frais de fonctionnement affectés aux projets	<u>(834 288)</u>	<u>(829 145)</u>
Frais de fonctionnement non affectés aux projets	<u>1 159 204</u> \$	<u>979 519</u> \$

16. CONTRIBUTIONS DANS LES PROJETS

L'entité doit investir des sommes à même ses fonds autogénérés pour la réalisation de certains de ses projets et de ceux de ses partenaires. Les contributions sont réparties comme suit :

	2023	2022
Mandats de diffusion	170 072	128 159
Mandats technologiques	-	4 799
Mandats d'opérations	<u>6 228</u>	<u>25 537</u>
	<u>176 300</u> \$	<u>158 495</u> \$

17. VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR FONCTION

Les charges présentées par fonction comprennent les charges spécifiques à chacune des fonctions et les frais de personnel et les frais des locaux et de l'équipement, qui ont été ventilées comme suit :

	Frais de personnel		Frais des locaux et de l'équipement	
	2023	2022	2023	2022
Publications	734 878	527 562	-	-
Mandats spécifiques	1 827 710	1 463 254	51 295	42 909
Colloques	264 073	195 986	90 672	26 363
Animation et comités	257 726	269 541	8 133	3 644
Frais de fonctionnement non affectés aux projet	<u>462 847</u>	<u>361 213</u>	<u>187 299</u>	<u>169 875</u>
	<u>3 547 234</u> \$	<u>2 817 556</u> \$	<u>337 399</u> \$	<u>242 791</u> \$



Centre de référence
en agriculture et agroalimentaire
du Québec